



Fédération
Histoire
Québec

Madame Valérie Bouchard
Greffière
Ville de La Malbaie
515, boulevard de Comporté
La Malbaie (Québec) G5A 1L9
Valerie.bouchard@ville.lamalbaie.qc.ca

Montréal, 14 février 2024

Madame,

C'est avec stupéfaction que la Fédération Histoire Québec a appris cette semaine que le comité de démolition de la ville de La Malbaie a accordé le mois dernier le permis de démolition de la Grange-Étable Bhérier, située au 215, rue Saint-Raphaël. Cette grange, dont la valeur patrimoniale ne peut être mise en doute, a des caractéristiques qui ne se retrouvent que sur peu de bâtiments patrimoniaux au Québec. On n'a qu'à citer pour son architecture son toit partiellement en chaume, son encorbellement d'une partie de la façade est. En plus de sa valeur architecturale, elle a aussi une valeur historique liée à sa construction par Hans Georg Bühler et à la présence allemande dans Charlevoix et au Québec. C'est pour ces caractéristiques que la ville de La Malbaie a choisi de citer l'édifice en 2006.

Si ses valeurs architecturales et historiques ne sont plus à démontrer, nous nous interrogeons sur les raisons qui poussent la municipalité de La Malbaie à accepter la démolition de la grange-étable. Certes, le carnet de santé qui a été fait de l'édifice démontre certaines lacunes dans l'entretien de l'édifice qui a fait l'objet, dans les années passées d'importants travaux de restauration. Une entente était même intervenue entre la ville de La Malbaie et le ministère de la Culture et des Communications afin que des sommes soient utilisées pour aider le propriétaire à faire les réparations nécessaires. Mais la restauration nécessaire n'a pas été effectuée. Au contraire, le propriétaire semble avoir continué de ne pas entretenir ce bien culturel irremplaçable. La demande de démolition par le propriétaire, qui avait amené l'implication de la municipalité et du gouvernement du Québec a de nouveau été déposée le 4 décembre dernier.

Fédération Histoire Québec
7665, boulevard Lacordaire, Montréal (QC) H1S 2A7
514 252-3031 / 1 866 691-7202
fshq@histoirequebec.qc.ca / www.histoirequebec.qc.ca

Le problème que nous pouvons voir ici est récurrent à plusieurs endroits. Le propriétaire ne veut plus dépenser pour l'entretien d'un bien culturel reconnu et le laisse à l'abandon, espérant ainsi que le temps fera son œuvre et que l'édifice devra être démoli à cause de l'importance de la détérioration de sa structure. Une demande de démolition est alors faite et accordée. Mais dans le cas qui nous préoccupe, la grange-étable Bhérier, nous ne sommes pas rendus à ce point de dégradation. L'édifice est récupérable, mais il faut que des sommes soient investies. Qui devra investir ces sommes ? Bien entendu le propriétaire, mais aussi la ville de La Malbaie qui profite de l'édifice avec l'activité touristique qu'il engendre. Les touristes viennent à La Malbaie pour différentes raisons, mais beaucoup pour son paysage dont fait partie la grange-étable Bhérier. Une vocation liée à cet aspect économique pourrait être envisagée. Le Gouvernement du Québec, par le biais du ministère de la Culture et des Communications, devrait aussi participer à la sauvegarde de ce bijou de l'architecture allemande au Québec. Dans l'environnement québécois, nous constatons que le patrimoine agricole protégé est peu représenté. Il est d'autant plus important que celui qui l'est, et c'est le cas de la grange-étable Bhérier, puisse recevoir une attention particulière afin qu'il ait un statut de préservation qui ne peut être enlevé.

Pour ces raisons, nous faisons appel à la demande de démolition. Nous vous enverrons, lors de l'audition de l'appel, les documents qui présenteront nos arguments pour la sauvegarde et la protection de cet édifice important dans le paysage culturel de La Malbaie et de Charlevoix, d'un témoignage hors de l'ordinaire de l'histoire et de l'architecture du Québec.



Clément Locat
Président du comité de patrimoine
Fédération Histoire Québec



J.-Louis Vallée
Président du conseil d'administration
Fédération Histoire Québec